

MAIRIE de MIOS

Mios, le 27 Septembre 2013



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session ordinaire, en séance publique, le :

LUNDI 7 OCTOBRE 2013 À 21 HEURES.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MIOS' at the top, 'GIRONDE' at the bottom, and a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.

ORDRE DU JOUR

1. Projets urbains partenariaux (article 43 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009).
Six projets de conventions à intervenir entre la commune de Mios et des opérateurs privés dans le cadre de permis de lotir dont les périmètres se situent sur les secteurs de « Benau-Sud » et de « Ganadure ».
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ces protocoles d'accord.
2. Avis du conseil municipal de Mios dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur le projet d'aménagement de la ZAC du « Parc du Val de l'Eyre » soumis à enquête publique du 30 septembre au 29 octobre 2013 inclus.
3. Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme.
4. Adoption de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer ladite convention.
5. Avis du conseil municipal de la commune de Mios sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté de l'Aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU).
6. Personnel communal.
Créations et suppressions de postes au tableau des effectifs du personnel de la commune de Mios, après avis du Comité Technique Paritaire.
7. Gratification de fin d'année 2013 aux agents communaux stagiaires et titulaires de la commune de Mios.
8. Détermination par le conseil municipal de Mios des tarifs de vente de boissons de la régie buvette du 12 octobre 2013 à l'occasion de l'élection de « Miss Aquitaine ».
9. Prescription d'une enquête publique pour le classement d'un chemin situé au lieu-dit « Hobre » au tableau des chemins ruraux de la commune de Mios, ainsi qu'une emprise communale figurant dans le même secteur.